

Projet de Contournement nord-ouest de Vichy



En route vers l'enquête publique

Depuis la concertation préalable, les études techniques actuellement en cours, permettent d'affiner le projet de contournement nord-ouest de Vichy. Tout au long de cette période, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes souhaite poursuivre les échanges avec le public. Ce point d'étape en 2019, est une suite logique aux rencontres de ces dernières années, qui ont contribué à préparer le projet, en vue de l'enquête publique qui devrait se dérouler fin 2020.

L'essentiel du projet

Long de 12 km et doté d'une voie de circulation par sens, le contournement nord-ouest de Vichy permettra de relier l'A719 au sud, au niveau d'Espinasse-Vozelle, à la N209 au nord, à Creuzier-le-Neuf. Le contournement nord-ouest de Vichy, qui vient en continuité du contournement sud-ouest et de l'A719, est un enjeu majeur pour l'agglomération vichyssoise dont les voiries locales subissent une hausse globale de trafic de transit. Ce projet, dont le montant total s'élève à 70 millions d'euros TTC (valeur 2017), devrait être mis en service en 2025.

L'avancement des études

L'étude des différentes variantes du tracé du contournement nord-ouest de Vichy a été menée lors d'un dialogue régulier entre la DREAL et les acteurs locaux. Ces échanges ont permis de dégager une variante préférentielle qui fait actuellement l'objet d'études plus approfondies, préalables à la déclaration d'utilité publique.

Un faisceau d'études

Lors de la concertation préalable de novembre 2013, plusieurs variantes ont été proposées. De nombreuses contributions du public avaient évoqué l'impact trop important du projet sur les zones urbanisées et le cadre de vie. Si le principe du projet du contournement nord-ouest de Vichy a été admis, cette concertation n'a pas permis à une variante d'émerger.

Le choix de la variante préférentielle

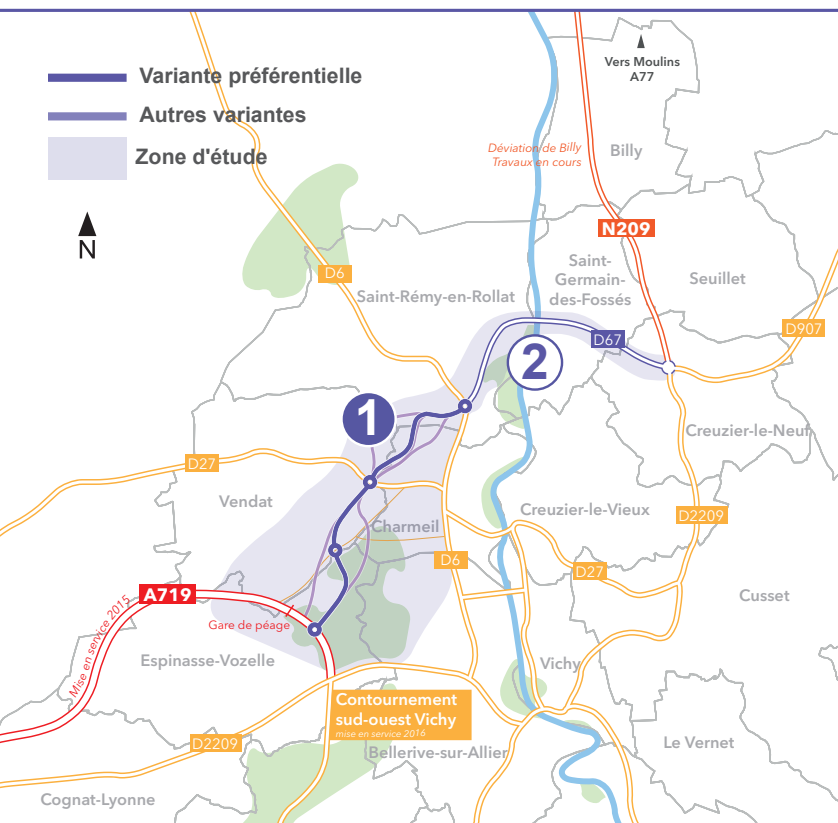
En 2015, les services de l'État et les collectivités locales concernées, réaffirment leur volonté partagée de rechercher un consensus sur une proposition de variante qui prend en compte les différents enjeux. A l'issue de ces échanges, la variante préférentielle est retenue et présentée lors d'une réunion publique, le 14 mars 2017 à Vichy.

L'optimisation de la variante préférentielle

Les études préalables à la déclaration d'utilité publique ont été lancées pour préciser les caractéristiques de la variante préférentielle et en évaluer les impacts. Une démarche analytique sur les enjeux naturels et humains est menée :

- Pour le milieu naturel : entre le printemps 2018 et le printemps 2019, un diagnostic initial a été réalisé à proximité de la variante préférentielle. Cet inventaire précis des espèces animales et végétales a été complété par l'observation des fonctionnalités écologiques des espaces naturels.
- Pour le milieu humain : les enjeux agricoles, l'urbanisation existante, mais également les enjeux paysagers ont été pris en compte.

Cette approche fine de la multiplicité des enjeux a permis d'affiner le tracé de la manière la plus adaptée à chaque site traversé. Cette optimisation et la préparation du dossier technique vont se poursuivre ces prochains mois pour aboutir à la phase d'enquête publique.



Entre l'A719 et la RD67

① **6,5 km**

Création d'un nouvel axe de circulation à une voie par sens entre l'extrémité de l'A719 et le giratoire de « la Goutte », à l'intersection des RD6 et RD67 à Saint-Rémy-en-Rollat.

La RD67

② **5,5 km**

Aménagement et homogénéisation avec le nouvel axe créé, entre le carrefour giratoire de « la Goutte » et le carrefour giratoire de Creuzier-le-Neuf sur la RN209.





LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Le lancement du projet de contournement nord-ouest de Vichy est précédé d'étapes incontournables : procédures administratives, évolution du projet en concertation avec les communes et le public, travaux préparatoires et d'aménagement...

2013 - 2021

Les principales procédures administratives et les études du projet

2013

Concertation préalable dans les communes concernées

2015-2016

Reprise de la concertation avec les collectivités

2017

Choix de la variante préférentielle

2018-2019

Études préalables afin de préciser les caractéristiques de la variante préférentielle

2019

Concertation inter-services pour recueillir les observations des services et des collectivités concernés par le projet en vue de finaliser le dossier d'enquête publique.

2020

Saisine de l'autorité environnementale nationale afin d'obtenir un avis formel sur le dossier et en particulier l'étude d'impact du projet sur l'environnement. Cette dernière rend un avis pour lequel la maîtrise d'ouvrage formule une réponse et modifie le dossier le cas échéant. Il sera porté à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

2020-2021

Enquête publique et déclaration d'utilité publique

2022 - 2025

La réalisation du contournement

2022

Début des acquisitions foncières et des travaux préparatoires

2023

Lancement des premiers travaux d'aménagements

2025

Mise en service prévisionnelle



EN QUOI CONSISTE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire. Son but est d'informer le public et de recueillir son avis sur un projet présenté en détail dans le dossier d'enquête publique.

Les trois objectifs de l'enquête publique :

- Reconnaître l'utilité publique du projet, afin de procéder aux acquisitions foncières nécessaires,
- Présenter l'insertion du projet dans son environnement, ses impacts et les mesures pour les réduire,
- Adapter les documents d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet.



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Projet de contournement nord-ouest de Vichy

En savoir plus
www.cno-vichy.fr